

RUE 189

Journal de l'inter-région

SNAD CGT

11
+
30
+
34
+
48
+
66

Numéro 26

juin-juillet 2014



CAPL recours en notation

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour l'examen des recours en notation déposés par des agents de notre Interrégion de Montpellier insatisfaits, pour le moins, de la manière dont ils sont considérés, au travers de leurs notations, par leurs hiérarchies.

Nous nous sommes déjà exprimés, dans les années passées, sur l'inefficacité, l'ineptie et les effets pervers de ce système de notation et de ses quotas, qui infantilise les personnels et de par son application souvent de manière arbitraire par des adjudants de service, au lieu de récompenser et encourager les agents, ne font que créer ou creuser encore davantage des clivages au sein des services.

En effet, les exemples de disparités et d'injustices en la matière sont légions et vous ne l'ignorez pas, Monsieur le Président.

Aujourd'hui encore plus qu'hier, les effets désastreux de ce système se font sentir au travers de ce sentiment de détresse de plus en plus prégnant dans tous les services dans une période de grand doute pour l'avenir de tous ces agents.

Les plans de restructurations successifs depuis plus de vingt ans avec leurs cortèges de suppressions d'emplois, arrivent aujourd'hui au seul critique de la survie même de notre administration.

Les exemples de plus en plus nombreux de souffrance au travail devraient alerter l'administration sur les dangers de sa politique de saccage de notre outil de travail et de sa méthode de management moyenageuse. Et bien, non, comme on ne change pas une équipe qui perd, elle continue sa fuite en avant, en accentuant encore les pressions exercées sur les personnels par ce système de notation aliénant, injuste et dénué de toute logique. L'administration croit sans doute, que, malgré les baisses d'effectifs, de moyens et de perspectives d'avenir, la qualité et la quantité de travail sans cesse croissante des agents sont dues à cette manière de diriger. Et bien non, elle se trompe : c'est uniquement la grande conscience professionnelle et le sens du service public jumelée, malheureusement à une fraude exponentielle.

Alors un peu de respect pour ces femmes et ces hommes qui écrivent chaque jour une page de l'histoire Douanière, Monsieur le Président, et cessons ces mascarades de distributions arbitraires et discriminatoires, parfois, de bons et mauvais points.

Les élus CGT

Section de Montpellier
Section de Perpignan

SOMMAIRE :

- Page 1 : Déclaration liminaire
- Page 2 : Compte-rendu CAPL cat. A
- Page 3 : Compte-rendu CAPL cat. B et C

26 juin 2014

La séance s'est ouverte à 10h20.

OS : SNAD : P. SIMON/JC. ALBRICH suppléant - CFDT: M. CIVIS/C. OCHOA experte

Administration : DI/DR Montpellier - DR Perpignan - LUCK - BOYER

Secrétariat pris par la CGT : JC. ALBRICH

L'examen de 8 recours en notation était à l'ordre du jour de cette CAP précision faite que sur la campagne de notation 50 agents sur 50 avaient assisté à l'entretien professionnel, que 8 agents avaient bénéficié d'une réduction de 2 mois, 26 d'un mois et qu'aucune majoration ou note d'alerte n'avait été décidée.

Seuls deux mois étaient conservés par l'administration pour tenter de satisfaire les demandes de recours des agents dont trois nous semblaient sortir du lot.

Deux demandes ont été satisfaites et concernant la troisième nous avons insisté pour qu'elle soit transmise avec avis favorable à la CAPC et pour qu'il soit fait un effort conséquent lors de la future évaluation de l'agent concerné.

Pour les demandes non satisfaites (rejet de l'administration souvent "justifié" par la première année dans

l'échelon) les représentants du personnels ont unanimement voté contre afin de laisser toutes leurs chances aux futurs recours en CAPC.

Enfin il a été fait deux observations :

- L'une concernant la possibilité de valorisation des agents par le biais de lettres de félicitations en particulier en OPCO dont la pratique semble s'être totalement perdue...

Réponse du DI : cette pratique doit être remise à jour en OPCO. Les chefs de services devront veiller à être plus à l'initiative de telles demandes.

- L'autre sur le sujet de la communication concernant les vacances d'emplois pouvant exister dans une résidence que nous souhaiterions voir se systématiser :

Réponse du DI : Refus: les vacances d'emplois ne font l'objet d'une communication à l'adresse des agents que lorsqu'il existe une difficulté à trouver des "candidats" à un poste donné.

P. SIMON JC. ALBRICH

Compte-rendu CAPL cat B - recours évaluation - 14h30

26 juin 2014

Les élus SNAD CGT Frédéric GRANDSIRE (CP), Guillem RONNE (CP), JF LOGER (C1), Jean-Michel SARDA (C1) et Isabelle BLAVIER (C1) à titre d'expert du SNAD CGT.

Le Président de la CAP a annoncé que 284 agents avaient participé à l'entretien professionnel tandis que 6 l'avaient refusé.

- 8 agents ont eu 3 mois de réduction de délai d'avancement,
- 33 agents ont eu 2 mois de réduction de délai d'avancement,
- 136 agents ont eu 1 mois de réduction de délai d'avancement.

Aucune majoration de délai d'avancement ni mention d'alerte n'a été appliquée.

A noter, que depuis la fin de l'obligation d'attribuer une réduction de délai d'avancement de 3 mois à 10 % de bénéficiaires, le nombre d'agents bénéficiant d'une réduction de délai d'avancement est nettement plus important (cette année, seuls 8 agents ont eu -3 mois sur 284 évalués soit 2,82%)

La CAPL a examiné 3 recours en C2, 3 recours en C1 et 9 recours en CP. Seuls 4 mois restaient disponibles après la campagne d'évaluation.

Le Président a déclaré que si un ou des agents formulaient leur recours plus tard, une CAPL serait dès lors convoquée. S'il cela était nécessaire, il a précisé qu'il n'hésiterait pas à puiser dans le quota des mois disponibles pour la campagne d'évaluation 2015.

Au final, 3 agents qui n'avaient rien obtenu à l'issue de l'entretien professionnel ont eu 1 mois de réduction de délai d'avancement, et 1 agent a obtenu un second mois de réduction de délai d'avancement.

Au cours de cette CAPLocale, la délégation CGT a tenu – sans monopoliser la séance plus que nécessaire - à intervenir sur le contexte particulièrement difficile du bureau de Sète dont le climat social s'est fortement dégradé depuis plusieurs mois déjà, jusque à atteindre parfois la santé des agents.

Les élus et expert du SNAD CGT.

Compte-rendu de la CAPL cat. C

3 juillet 2014

Evaluations effectuées : 232

Evaluations refusées : 21

Nombre de réductions de délais d'avancement :

- 3 mois : 10
- 2 mois : 29
- 1 mois : 110

Ce jour :

Le Président nous annonce en début de séance qu'il ne dispose que de 6 mois pour l'ensemble des 3 CAPL (ACP1, ACP2 et A/C)

19 recours ont été déposés,
- 7 pour les ACP1,
- 5 pour les ACP2
- 7 pour les A/C 1

3 A/C1, 2 ACP2 et 1 ACP1 ont eu chacun un mois de réduction.

Les élus catégorie C.

